

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2025 à 20 H 30

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20 juin 2025.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix) : M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Sandrine TAVERNIER

Absents(tes) au moment du vote (Neuf dont trois pouvoirs) :

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

Mme Linda LAURO (pouvoir donné à Mme Marine MATA)

Mme Catherine JEANTROUX (pouvoir donné à M. Jacques PRAT)

Mme Marion CHOFFEL

M. Yves DELORME

Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Martine BEGUE

M. Régis BABOIS

M. Jean-Marie DUPLAY

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2025-030 : Motion proposée aux membres du conseil municipal suite à la fermeture du pont de Condrieu

Monsieur le Maire fait la lecture du texte suivant :

La fermeture du pont de Condrieu pour une durée d'au moins onze mois et les difficultés qu'elle engendre déjà, notamment en termes de flot de circulation, et pour aller chercher le train en gare de Saint-Clair-du-Rhône ou de Vienne, nous conduisent à rappeler que la Vallée du Rhône est un axe majeur d'intérêt général en matière de mobilités.

Dans cette optique, en regard d'un trafic ferroviaire déjà surchargé sur la rive gauche du Rhône, avec un accroissement annuel de 10 %, du nombre de passagers, et une circulation routière en augmentation constante sur la rive droite, la réouverture en urgence de cette rive droite au trafic voyageurs est un impératif. A ce titre, la mise en place d'une navette ferroviaire entre Condrieu et Lyon-Perrache nous semble s'imposer comme solution transitoire, en vue de la réouverture future de toute la rive droite du Rhône au trafic voyageurs.

D'ores et déjà, lors de travaux sur la rive gauche, des trains de voyageurs empruntent la rive droite. De plus, selon des études menées par la SNCF en 2022 à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et en l'état actuel des quais de la gare de Condrieu, cette mesure devrait pouvoir être prise.

Les élus du Conseil Municipal de Sainte-Colombe, ainsi que les élus du Conseil de Vienne-Condrieu agglomération réunis en session plénière le 10 juin 2025, demandent donc aux autorités compétentes (Région, Etat, SNCF) de prendre les moyens pour que cette demande soit honorée dans les meilleurs délais.

Il est également demandé aux services départementaux d'assurer une signalisation au niveau du rond-point de

Saint-Romain-en-Gal de la fermeture des deux ponts (Condrieu et Chavanay). De plus, le conseil municipal de Sainte-Colombe demande à ce que les opérateurs de GPS prennent en compte ces informations pour leurs utilisateurs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

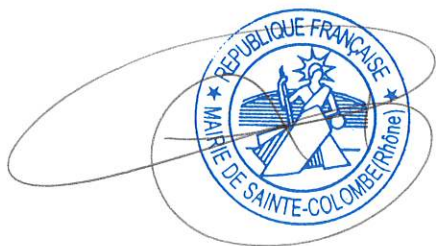
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la motion présentée

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance
Pascal DANCETTE

Le Maire,
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 30/06/2025
Affiché le : 30/06/2025